

soit fait pour les refondre et les analyser; il semblerait en outre qu'on n'ait rien changé aux procédures actuelles de collecte et d'analyse pour tenir compte des préoccupations et interrogations nouvelles que l'Accord a suscitées. [sections 2.3.5 et 2.4.1. à 2.4.3]

En octobre 1989, le ministère des Affaires extérieures a commandé à Informetrica Limited une étude de faisabilité sur la possibilité de contrôler l'incidence économique de l'Accord de libre-échange parce qu'il voulait savoir quel genre de données macroéconomiques et anecdotiques pourraient être recueillies, comment elles pourraient être analysées et quand il serait possible d'en tirer des conclusions statistiques utiles. L'étude a été présentée au gouvernement le 18 décembre 1989 et, le 19 janvier 1990, l'honorable John Crosbie la rendait publique en même temps que son évaluation de la première année de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. [section 2.4.3.3]

L'étude d'Informetrica confirme l'opinion générale voulant qu'il soit actuellement impossible de mesurer avec précision l'incidence globale de l'Accord de libre-échange. On peut y lire ce qui suit :

Il est impossible de fournir, le 1^{er} janvier 1990 ou peu après, une évaluation complète et professionnelle de l'incidence de l'Accord de libre-échange sur le rendement économique en 1989. En fait, il faudra quelques années encore avant que cette évaluation ne soit possible.

Cependant, selon Informetrica, beaucoup de mesures pourraient et devraient être prises pour améliorer la qualité d'une future évaluation. Le rapport les répartit en trois groupes :